

RAPPORT N°22 : Tarification de nouvelles prestations de l'abattoir

Monsieur le Président expose :

Afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers, Monsieur le Président de la Régie intercommunale, sur proposition du Conseil d'exploitation réuni le 21 mars 2023, propose de développer de nouvelles prestations selon la tarification suivante :

| Nouvelles prestations | |
|---|---------------------------------------|
| Mise en quartiers Gros bovins | 15,00 € HT |
| Traitement des tripes Gros bovins /tête | 10,00 € HT |
| Cuisson pieds + tête veaux | 9,50 € HT / tête |
| Traitement fraise de veaux | 7,75€ € HT / tête |
| Transport frigorifique | 0,40€ / kg jusqu'à 150 kg de carcasse |
| Transport frigorifique | 0,30€/ kg de 150 à 350 kg de carcasse |
| Gestion des factures | 5,5 € HT / facture |

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la régie,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider la proposition du Conseil d'exploitation de l'abattoir concernant l'évolution de la grille tarifaire ci-dessus applicable à compter du 1^{er} mai 2023.